# 1 TOIT, 2 GÉNÉRATIONS Convention



## Convention d'Accompagnement

« 1 Toit, 2 Générations »

#### Entre:

L'Association Info Jeunes Lorient,

#### Et:

La Ville de VANNES, représentée par Monsieur David ROBO, Maire Hôtel de Ville - BP 509 - 56019 VANNES CEDEX

#### Préambule:

Le projet 1 toit 2 générations est une initiative de l'association Info Jeunes Lorient et du CCAS de Lanester créé en septembre 2008.

Ce dispositif déployé à la demande de la collectivité, induit des dispositions financières et techniques pour sa mise en œuvre.

Ce projet repose sur une idée simple : mettre en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des séniors disposant d'une chambre libre à leur domicile en échange d'une présence amicale et/ou petits services.

L'Association Info Jeunes Lorient est la structure qui coordonne le projet sur le département du Morbihan et porte le poste de coordinatrice.

# Ce partenariat a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès au logement des jeunes
- Offrir une alternative nouvelle et solidaire à la pénurie de logements
- Prévenir l'isolement des seniors en agrémentant leur quotidien
- Renforcer le lien social entre les générations

# Article 1: Objet

La présente convention définit les modalités de collaborations entre l'Association Info Jeunes Lorient et La Ville de Vannes pour la mise en place du service « 1toit, 2 générations » sur la Ville de Vannes.

## Article 2 : Engagement des parties signataires

Dans le cadre de la cohabitation intergénérationnelle seniors/jeunes, 2 comités sont créés :

- 1 comité de pilotage
- 1 comité technique
- Le Comité Technique est composé des professionnels référents sur les communes (CCAS/SIJ). Il se réunit 1 fois par trimestre pour partager les expériences de terrain de chaque commune. Il est force de proposition pour le comité de pilotage

- Le Comité de Pilotage est constitué d'élus aux affaires sociales et jeunesse des communes signataires d'une convention de partenariat ou d'accompagnement, de la Présidente d'Info Jeunes Lorient, des directeurs(rices) des CCAS ou leurs représentants, des représentants des services de Jeunesse ou des représentants du des structures Info Jeunes, du Conseil Départemental du Morbihan, de la CAF du Morbihan, de la CARSAT, de la MSA, des « Solidarités » du Crédit Mutuel de Bretagne. Le comité de pilotage se réunit 2 fois par an.

# Engagement d'Info Jeunes Lorient :

Info Jeunes Lorient assure la coordination du dispositif sur les communes signataires d'une convention :

- Créé les binômes, jeunes/séniors, et assure le suivi
- Rédige les documents administratifs et crée les outils de communication
- Organise et anime les réunions des comités techniques et de pilotage
- Coordonne les actions de communication et d'animation
- Réalise un bilan d'activité annuel fournit à la commune et détaillant le nombre de binômes accompagnés, les actes professionnels réalisés (visites à domicile, entretiens, ...) et des éléments d'analyse qualitative.

## Engagement de la collectivité :

La collectivité fait appel à Info Jeunes Lorient pour développer la cohabitation intergénérationnelle sur son territoire, créer les binômes et assurer le suivi.

La collectivité s'engage à :

- Communiquer sur le dispositif auprès du public cible avec les supports de communication fournis ;
- Participer au comité de pilotage, 2 fois par an.

La commune peut passer de la convention d'accompagnement à la convention de partenariat si elle le souhaite.

#### Article 3 : Missions de la coordinatrice

Les missions sont portées par une coordinatrice, à temps partiel.

# Créer des binômes fiables et durables :

- Rencontrer chaque jeune et chaque senior individuellement :
  - ⇒ Présenter le service,
  - ⇒ Clarifier les motivations qui rejoignent les principes du service,
  - ⇒ Cibler les attentes et les besoins,
  - ⇒ Visiter le domicile des seniors, principalement la chambre et les parties communes mises à disposition pour les jeunes.
- Individualiser la demande et appréhender le candidat qui semble le mieux convenir au profil, aux besoins et aux demandes d'une personne donnée.
- Mettre en relation les parties.
  - Un nécessaire suivi et accompagnement des binômes tout au long de l'année :

- Assurer un suivi des binômes tout au long de la cohabitation afin d'appréhender rapidement leurs difficultés. Aussi, les seniors et les jeunes ont tendance à relativiser des malentendus ou de petites insatisfactions qui peuvent devenir pesantes dans la durée. La coordinatrice doit réussir à faire expliciter les deux parties en résolvant ou en prévenant ces malentendus. On garantit ainsi un fonctionnement d'une plus grande qualité et satisfaisant pour chacun.
- Être identifié comme l'interlocuteur référent. Cet accompagnement permet de rassurer et sécuriser les deux parties et leur entourage (parents des jeunes, enfants des seniors) et leur apporter des garanties.
- Éviter les abus en vérifiant régulièrement auprès des adhérents le respect de la charte et de la convention d'hébergement cosignées par les jeunes et les seniors.
- Gérer les imprévus, être médiateur en cas de besoin.

# Développer le dispositif :

- Promouvoir le dispositif:
  - ⇒ Recueillir régulièrement des témoignages pour la presse écrite et les radios : aider les binômes à mettre des mots sur ce qu'ils vivent,
  - ⇒ Développer des outils de communication,
  - ⇒ Présenter le dispositif aux partenaires : informer les cabinets infirmiers, les associations d'aides à domicile, les associations de loisirs pour seniors, les écoles...
- Représenter le dispositif au sein du réseau national Cohabilis.
- Animer les comités techniques et comités de pilotage : propositions, recueil d'idées puis mise en place des projets.
- Répondre aux différentes sollicitations d'autres territoires intéressés par notre démarche (dans le Morbihan et au-delà).
- Participer à des colloques et séminaires sur le logement intergénérationnel.
- Mise en place d'actions : rendez-vous pour s'informer, partager des expériences, poser des questions (cafés rencontres, stands d'information...).
- Mise en place de temps de regroupement pour les jeunes : les sensibiliser à l'Information Jeunesse, à la prévention des chutes...
- Soutenir les communes et les structures Info Jeunes qui souhaitent s'associer à la démarche : accompagner les collectivités dans toutes les étapes de la mise en place de la co-habitation intergénérationnelle et de la création des binômes sur chaque commune.

# Article 4: Communication sur le service

Info Jeunes Lorient s'engage, chaque année, à fournir des supports de communication adaptés à la commune :

en quantité suffisante mais limitée, avec insertion des logos du dispositif, de la commune, des financeurs et du réseau Cohabilis :

- 50 Affiches A3 couleur
- 150 Flyers A5 couleur

Des communiqués de presse pour la presse écrite et les réseaux sociaux ou pour la publication sur des sites internet sont également fournis.

La commune utilise l'ensemble de ses supports en interne pour communiquer auprès des seniors et des jeunes, sur son territoire.

Un site internet www.1Toit2generations.fr permet de promouvoir le service.

# Article 5 : Dispositions financières

# Financement par la collectivité

La collectivité s'engage à verser à Info Jeunes Lorient, sur la base de 5 binômes créés, une subvention annuelle de 4 400 euros incluant les frais de déplacements, de gestion et de communication.

# Financement par les bénéficiaires (jeunes et seniors)

- Chaque binôme (un jeune/un senior) verse une adhésion annuelle à Info Jeunes Lorient.

Ces adhésions sont versées au moment de la création, ou du renouvellement du binôme, à Info Jeunes Lorient :

35€ pour une création

15€ pour un renouvellement

- Chaque binôme (un jeune / un senior) verse une cotisation de suivi de 30€ pour une cohabitation de moins de 3 mois ou si le jeune est en alternance ou de 60€ pour une cohabitation d'au moins 6 mois, à Info Jeunes Lorient.
- Le jeune verse directement au senior une participation aux charges de 80€ (formule solidaire avec petits services rendus au sénior) ou 165€ par mois (formule conviviale avec présence rassurante) selon la formule choisie due à sa présence dans le logement. Cette participation est ajustable si le jeune est en alternance.
- Un chèque de caution de 150€, non encaissé, est demandé au jeune. Info Jeunes Lorient se charge de récupérer ce chèque et de le retourner au jeune à la fin de la cohabitation.

## Article 6 : Prise d'effet et durée

La présente convention prend effet à compter du ...... pour une durée de 12 mois et sera reconduite tacitement chaque année pour une durée de 12 mois.

#### **Article 7: Modification**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, soumis à l'approbation des parties.

Cet avenant précisera les éléments initiaux modifiés, sans que ceci ne puisse conduire à remettre en cause l'objectif initial poursuivi.
Article 8 : Fin de convention ou résiliation

Info Jeunes Lorient et la collectivité peuvent mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois.

La résiliation de la convention engagera la collectivité à ne plus utiliser les documents administratifs (convention d'hébergement, charte, dossier d'inscription, ...) et les éléments de communications (nom du service, logo, site internet, affiches, flys, roll-up,...) fourni par Info Jeunes Lorient.

Fait à	, le
Le Maire de Vannes,	La Présidente d'Info Jeunes Lorient,
David ROBO	Annie BECKER